

TEST ANNUEL D'ALARME

Mercredi 6 février 2019



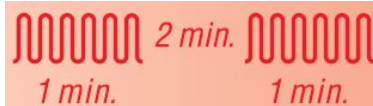
Un essai d'alarme est effectué une fois l'an, le :

1^{er} mercredi du mois de février
de 13h30 à 15h00

Ce test permet de vérifier le fonctionnement des sirènes et du réseau de télécommande à distance et de pouvoir ainsi garantir une disponibilité opérationnelle.

L'ALARME GENERALE

L'alarme générale est constituée d'un son oscillant et continu diffusé pendant une minute, répété après deux minutes d'interruption :



QUE FAIRE EN CAS D'ALARME ?



L'ALARME EAU

Cette alarme concerne les zones pouvant être inondées dans les deux heures suite à la rupture complète d'un barrage. L'alarme eau est constituée de 12 sons graves de 20 secondes chacun, séparés par des intervalles de 10 secondes :



QUE FAIRE EN CAS D'ALARME ?



Dans les zones de danger: consulter les consignes et aide-mémoire en vigueur